



académie
Rennes

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le recteur

aux

Parents des élèves de la voie professionnelle

Le Recteur

Rennes, le 18 décembre 2007

Madame, Monsieur,

Certains lycées professionnels connaissent depuis quelques jours des perturbations. Celles-ci sont liées à la modification progressive des parcours conduisant aux baccalauréats professionnels en trois ans. Diverses informations inexactes circulent et c'est pourquoi je souhaite vous apporter quelques éléments précis sur ce sujet.

Tout d'abord les évolutions projetées ne concernent pas les lycéens poursuivant actuellement des formations en CAP, BEP ou baccalauréat professionnel. Elles concerneront progressivement, selon un calendrier allant de 2008 à 2012, les élèves actuellement scolarisés en collège. Il va naturellement sans dire que les élèves engagés dans le parcours actuel et qui se trouveraient en situation d'échec à leur examen (CAP, BEP, baccalauréat professionnel) pourront bénéficier d'un accompagnement individualisé pour s'intégrer dans le nouveau parcours.

La voie professionnelle constitue aujourd'hui l'une des trois voies conduisant au baccalauréat. Dans l'académie, chaque année, plus de 5000 élèves obtiennent ce diplôme. Toutefois, nous déplorons un très fort taux d'abandon, moins d'un élève sur deux inscrit en première année de BEP allant jusqu'au niveau du baccalauréat. En 2006 plus de 8000 élèves ont quitté les bancs du lycée professionnel en cours d'année.

L'ambition ministérielle consiste à assouplir les parcours afin d'offrir aux jeunes une formation qualifiante sous statut scolaire.

La préparation du baccalauréat professionnel qui s'étend aujourd'hui sur quatre ans n'en comptera plus que trois et les études de tous les lycéens, quelle que soit leur voie, seront alignées sur la même durée. Celle-ci a été expérimentée partout en France depuis 2001 et notamment à Rennes. Le nouveau cursus sera cohérent, évitant les redites qui interviennent aujourd'hui entre la préparation du BEP et celle du baccalauréat correspondant.

Dans les parcours futurs, des passerelles entre les BEP, baccalauréats professionnels et CAP favoriseront l'obtention des diplômes au meilleur des compétences des élèves.

Téléphone

02 23 21 73 01

Télécopie

02 23 21 73 05

Mél.

Jean-baptiste.carpentier
@ac-rennes.fr

96, rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes
cedex 7

Site internet
www.ac-rennes.fr

Contrairement à ce qui a pu être affirmé par certaines organisations, le BEP est maintenu comme diplôme de niveau V. Il sera délivré à l'issue de la deuxième année du baccalauréat professionnel en trois ans. C'est d'ailleurs le cas dans les baccalauréats expérimentaux qui fonctionnent dans l'académie.

Notre approche se veut pragmatique.

J'ai par ailleurs veillé depuis deux ans à élargir l'offre de formation en CAP, BEP et baccalauréats professionnels dans les secteurs à bonne insertion comme l'hôtellerie, le bâtiment ou les formations sanitaires et sociales.

C'est pourquoi je déplore les mauvaises interprétations et les désordres dans certains lycées professionnels. Ils conduisent à un absentéisme croissant dont je crains qu'il conduise les élèves les plus fragiles à la remise en cause de leur devenir personnel, voire à l'abandon de leurs études. Rien ne justifie les inquiétudes actuelles et je puis vous assurer que tout sera mis en œuvre pour conduire à la réussite tous les élèves de la voie professionnelle.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de ma considération distinguée.

et de mes sentiments les meilleurs



Jean-Baptiste Carpentier